

<b>Compte-rendu du Conseil Municipal du 05.04.2013</b>
--

**Date de convocation du Conseil** : 28.03.2013

**Présents** : MM. GERAUDIE, BARLERIN, LEYRIS, MAZEAUD, TRESMONTAN, PLIOT  
Mmes BERNARD, BORDES, COURBIER, CROUZETTE, LAVAUD,  
VILLATOUX

**Absents excusés** : MM. FABREGUES (procuration à Mme VILLATOUX), JACQUET  
(procuration à Mme COURBIER), TRUFFIER, VARIN  
Mmes BESANCON-POUGET (procuration à M. GERAUDIE), JAN,  
POUGET (procuration à Mme CROUZETTE)

**Secrétaire de Séance** : MAZEAUD Georges

\*\*\*\*\*

- ✓ **Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 16.03.2013**
- ✓ **Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2012 : principal, assainissement, A.L.S.H.**
- ✓ **Budgets primitifs 2013 : principal, assainissement, A.L.S.H., lotissement la Valette**
- ✓ **Fixation des trois taxes directes locales**
- ✓ **Affiliation au centre de remboursement de chèque emploi service**
- ✓ **Appels d'offre, création d'une cuisine à l'ALSH Ribambelle**
- ✓ **Questions diverses**

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012**

Considérant que le Maire a normalement administré dans le cours de l'année 2012 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Le Conseil Municipal, après que le Maire ait quitté la séance pour permettre la délibération sur le Compte Administratif, approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes et les crédits acquittés.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **BUDGETS PRIMITIFS 2013**

Sur l'invitation du Maire, Madame TERRASSOUX Muriel, Receveur Municipal, donne

lecture des divers Budgets Primitifs de la Commune pour 2013.

Tous les articles sont examinés par le Conseil Municipal qui approuve à l'unanimité les propositions faites par le Maire pour l'équilibre de ces budgets qui s'élèvent tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- **3 005 500.47 €** Budget principal de la Commune.
- **401 635.86 €** Budget de l'Assainissement.
- **90 944.09 €** Budget de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.
- **511 000.00 €** Budget du lotissement de la Valette

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **FIXATION DES TROIS TAXES LOCALES DIRECTES 2013**

Le Maire informe l'assemblée que le montant du produit des trois taxes directes locales pour 2013 s'élève à la somme de 466 009.00 € suivant cette notification et qu'il juge que ce montant est suffisant pour l'équilibre du Budget.

Les taux votés sont les suivants :

- ✓ Taxe foncière bâti : 15.02
- ✓ Taxe foncière non bâti : 68.12
- ✓ Taxe d'habitation : 7.61

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)**

Le Maire rappelle les demandes effectuées par certains parents pour le paiement par CESU préfinancés des prestations d'accueil périscolaire ou ALSH de leurs enfants,

Le Conseil Municipal, décide d'adapter les différents actes constitutifs des régies de recettes et habiliter les régisseurs à accepter en paiement le CESU préfinancé et accepte les conditions juridiques et financières de ce remboursement.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **APPEL D'OFFRES CREATION D'UNE CUISINE A L'ALSH RIBAMBELLE**

Monsieur le Maire explique que la cuisine de l'ALSH Ribambelle n'est plus adaptée aux besoins. La fréquentation, en augmentation, est trop importante par rapport aux possibilités offertes par la cuisine actuelle en matière de restauration.

Le Maire rappelle la mise en place de la réforme scolaire à la rentrée 2013. Il explique que le Conseil général n'assurera pas le service de restauration le mercredi par l'intermédiaire de la cantine du collège. La commune devra donc assurer la restauration des enfants inscrits à l'ALSH. Le nombre de repas à préparer risque d'augmenter en raison d'un nombre d'enfants

à accueillir plus important. En effet, Une enquête de la mairie afin d'appréhender les futures inscriptions le mercredi a mis en exergue la possible inscription à l'ALSH de 70 enfants.

Il demande donc au Conseil Municipal de voter la création d'une nouvelle cuisine permettant de répondre aux futurs besoins à l'ALSH.

Il précise que la mairie ne souhaite pas faire appel à un maître d'œuvre pour ce projet.

**ADOpte A L'UNANIMITE**